Diagnostic TVB: Présentation de la méthode

Mise à jour : mars 2022

1. Pour les trames « prairiale », « forestière » et « humide »

Etape 1:

A partir du travail de l'ancienne région Lorraine sur les milieux naturels et espèces d'intérêt TVB, une adaptation locale des habitats et espèces à enjeux a été faite grâce à un ensemble de partenaires institutionnels et scientifiques réunis en comité technique (COTECH).

Ainsi, il existe trois trames sur notre territoire, scindées en plusieurs sous-trames :

- La trame prairiale : celle-ci a été découpée selon l'altitude, qui jouent un rôle sur la répartition des espèces animales et végétales
- La trame forestière : une distinction entre les forêts anciennes et forêts de vieux bois a été faite en plus de la sous-trame de forêt globale (tous types de forêts confondus).
- La trame zones humides et cours d'eau : en son sein, se retrouvent les sous-trames des forêts humides, prairies humides, tourbières et mares sans oublier les cours d'eau.

Etape 2:

Pour chacune des sous-trames, des espèces dites illustratrices (représentatives de la sous-trame et assez exigeantes en termes de déplacement) ont été attribuées. Elles ont permis de définir les secteurs d'intérêt « réservoirs » ou « corridors ».

Etape 3:

Afin de définir les secteurs « réservoirs » ou « corridors » à l'échelle locale, il a été choisi de modéliser ces enjeux grâce à un logiciel développé par l'Université de Besançon. Le logiciel GRAPHAB se base sur une carte d'occupation du sol et sur les caractéristiques des espèces illustratrices pour hiérarchiser les secteurs. Ainsi, un classement sur l'importance de chaque patch d'occupation de sol appartenant à chaque sous-trame a pu être fait. La carte représente donc les secteurs en fonction de leur importance fonctionnelle (réservoir ou corridor).

Etape 4:

Les classements réglementaires (N2000, RNR, RNN, ENS) et inventaires environnementaux (ZNIEFF) ont été croisés avec la carte obtenue à l'étape 3.

Etape 5:

Une interprétation visuelle du croisement entre les deux cartes précédentes pour aboutir à une carte des enjeux classant chaque patch en fonction de sa caractéristique (réglementaires, fonctionnels ou les deux) a été faite.

Etape 6:

Les éléments fragmentants nuisent potentiellement à la fonctionnalité écologique des soustrames, ce sont soit :

- les milieux urbanisés
- les routes d'une certaine affluence et d'une certaine largeur.

Ils ont été superposés sur la carte issue de l'étape 5. Les zones de croisement ont été signalées par une ellipse rouge afin d'attirer l'attention sur le potentiel impact des éléments fragmentants.

Etape 7:

Dans un souci de cohérence entre les politiques déjà mises en œuvre sur le territoire et les enjeux identifiés dans le diagnostic TVB, un certain nombre d'éléments, réglementaires ou non, ont été croisés pour faire ressortir des convergences ou des incohérences entre les enjeux. Ce croisement permettra soit d'appuyer une action en faveur des deux politiques ou au contraire de signaler une nécessité de concilier des enjeux divergents.

3 politiques ont été étudiées :

- Les documents d'urbanisme et notamment les secteurs à urbaniser pouvant influencer négativement le fonctionnement de la trame
- Les règlements de boisement et notamment les secteurs interdits ou réglementés
- Les plans paysage dont les orientations peuvent soutenir ou non les enjeux TVB

Etape 8:

Les cartes ont été présentées aux élus des intercommunalités et aux membres du COTECH pour validation. Nous avons intégré leurs remarques et ajouter des secteurs « à dires d'experts ».

La carte a ensuite été validé par les conseils syndicaux des 2 PETR.

2. Pour les cours d'eau

L'ensemble des cours d'eau du territoire ont été classés réservoirs ou corridors de biodiversité dans le SRCE Lorrain, repris dans le SRADDET Grand Est.

Seuls les cours d'eau principaux ayant fait l'objet de programme de restauration et d'entretien ont été indiqué sur la carte.

Ainsi, sur les cours d'eau où le diagnostic de franchissabilité piscicole a été fait, les ouvrages jugés infranchissables apparaissent sur la carte des enjeux TVB.

3. Pour les mares

Au vu des données d'occupation du sol disponible et le manque de données, notamment sur les mares forestières. Il a été décidé de ne pas lancer le modèle avec GRAPHAB. Nous avons donc basé l'identification des secteurs à enjeux sur la méthode suivante :

Pour l'ensemble des amphibiens, une densité de mares et une connectivité entre elles est essentielle sont les critères principaux de maintien des continuités.

A partir de la carte des mares issue du travail de la CRA à l'échelle de la Lorraine et en lien avec le CENL, nous avons réalisé les analyses suivantes :

- Dilatation-érosion des points « mares » de 250m (pour obtenir une distance maximale de 500m entre deux mares dites connectées)
- Calcul du nombre de mares associées par îlot de connexion. Définition de 3 classes (à partir des ruptures de Jenks) d'importance. Cela correspond à la <u>densité</u>.
- Calcul de la surface d'îlot de connexion (surface des zones tampons de 250m reliées. Définition de 3 classes (à partir des ruptures de Jenks) d'importance. Cela correspond à la **connectivité**
- En croisant les deux critères (par intersection) et en suivant les règles de décision suivantes, une carte des enjeux « mares » a été créée :
 - Secteur prioritaire III : classe 3 pour les deux critères (densité > 8 mares par îlot) et surface îlot de connexion >77 ha)

- Secteur prioritaire II: classe 2 pour la densité (entre 4 et 8 mares par îlot) et classe 2 ou 3 pour la connectivité (surface îlot de connexion > 44 ha) <u>OU</u> classe 3 pour la densité (> 8 mares par îlot) et classe 1 pour la connectivité (surface îlot de connexion < 44 ha)
- Secteur prioritaire I : classe 2 pour la densité (entre 4 et 8 mares par îlot) et classe 1 pour la connectivité (surface îlot de connexion < 44 ha)